

Les principes et techniques pour une gestion durable de l'eau de pluie

Chargé de mission : William ORTMANS william.ortmans@jesuishesbignon.be 019 / 33 85 82



























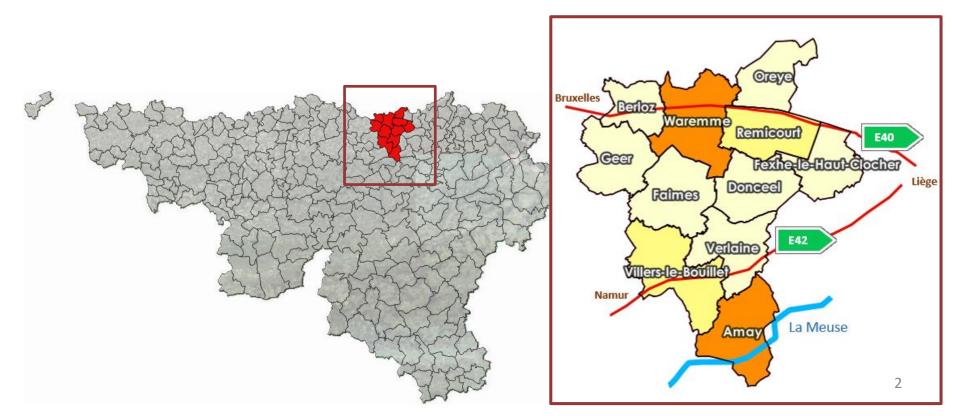




Le GAL Jesuishesbignon.be

Groupe d'action locale (« GAL ») Jesuishesbignon.be

- > A.S.B.L. avec au moins 50% de membres privés
- ➤ 4 ans de financements (50% EU 40% RW 10% communes)
- > 11 communes avec une stratégie propre



Le GAL Jesuishesbignon.be

Six projets issus de consultations citoyennes:

- > 2 projets agriculture:
 - Circuits courts et
 - Diversification
- > 1 projet social:
 - Bien Vieillir en Hesbaye
- 1 projet mobilité :
 - Je pédale pour ma forme
- ➤ 1 projet SMART:
 - Coopération rurale et citoyenne
- ➤ 1 projet environnement:
 - La trame bleue au service de la trame verte et inversement

Hesbaye : évolution de l'utilisation du sol

- Urbanisation constante des villages, imperméabilisation, et augmentation de la population
- Réseau d'égouttage sous dimensionné



Hesbaye : évolution de l'utilisation du sol

- → Débordement des cours d'eau
- → Saturation du réseau d'égouttage
 - Refoulement des égouts
 - Largage d'eaux usées dans les cours d'eau



Hesbaye : évolution de l'utilisation du sol

- Politique agricole « industrielle »
 - → Perte d'éléments naturels
 - → Peu de refuges pour la biodiversité
 - → Problèmes d'érosion
 - → Coulées boueuses



Les objectifs:

- > Diminuer des inondations et des coulées boueuses
- Restaurer le maillage écologique



Les leviers:

- > La gestion alternative de l'eau de pluie
- > La restauration d'éléments naturels



Les actions

Résolution des problèmes d'inondation

- Cartographie des problèmes d'inondation
- Concertation avec les agriculteurs
- Promotion des techniques alternatives



Les actions

Restauration de la trame verte

- > Démarchage auprès des agriculteurs
- Plantations avec les citoyens
- Promotion de jardins naturels



Les actions

Favoriser les synergies entre les communes

- > Réunions
- Visites
- Évènements



Qu'est-ce que c'est?





Les principes

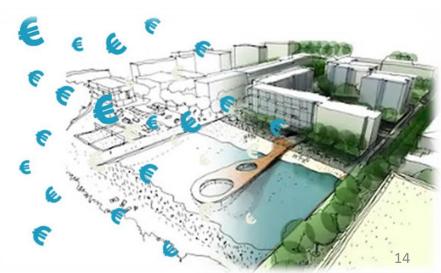
- > Gestion « à la parcelle », au plus près du point de chute
 - ✓ Favoriser l'infiltration
 - ✓ Stocker, retenir l'eau
 - ✓ Ralentir le ruissellement
- > A intégrer dans l'aménagement de l'espace public



Pourquoi?

- Réponse aux limites du « tout tuyau »
- Limite les risques d'inondation
- Réduit les risques de pollution du milieu récepteur
- Améliore le cadre de vie et favorise la biodiversité
- Optimise les coûts





Quels aménagements?

Quels aménagements?



Symasol - Gestion des eaux pluviales - Juin 2016

Quels aménagements?



- Pavement perméable
- **2** Noue
- @ Rigole
- Toiture végétalisée
- 6 Réservoir paysager
- O Cuve à eau
- **Bassin**
- Mare

Symasol - Gestion des eaux pluviales - Juin 2016

Catalogue de techniques

Les noues

La citerne

Les toitures stockantes

Les jardins de pluie

Les échelles d'eau

Les arbres de pluie

Les bandes filtrantes

Les fossés

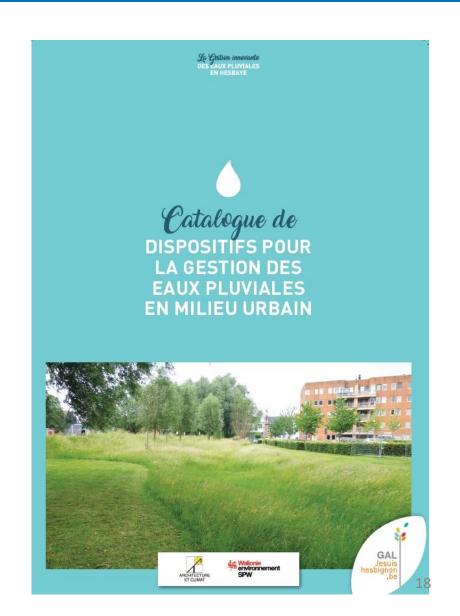
Les massifs

Les bassins en eau

Les bassins secs

Les puits

Les revêtements perméables



Catalogue de techniques



FICHE INFORMATIVE OUTIL DE GESTION DES EAUX PLUVIALES Nº 09

LA NOUE

Une noue est une dépression du soi servant au recueil, à la rétention, à l'écoulement, à rièracuation et/ou à l'infitration des eaux pluviales. Peu profonde, temporairement submersible, avec des rives en penfe douce, elle est le plus souvent aménagée en espace vert, mais pas exclusivement. De forme allongée, à rives parailéles ou non, sa forme peut suivre les courbes de niveau et se rétrécir à certains endroits. Un réseau de noues à ciel ouvert peut remplacer un réseau d'eau pluviale enterné avec l'avantage d'une conception simple à coût peu élevé. Les avantages de cette technique la rendent la plus utilisée des techniques alternatives.

PRINCIPES HYDRAULIQUES

La noue sert à retenir temporairement les eaux pluviales avant de les laisser s'inflitrer dans le soi et/ou de les rejeter à débit régulier vers un exutoire ou un autre dispositif de gestion Collecte: les eaux pluviales sont collectées, soit par l'intermédiaire de canalisations ou rigoles (eaux de tolture et/ou de chaussée), soit directement après ruissellement sur les surfaces adjacentes La noue: la fonction essentielle de la noue est de stocker un énisode de niule, mais elle neut énalement servir à écouler un épisode plus rare. Le stockage et l'écoulement de l'eau se font à l'air libre, au sein de la noue. L'évacuation: les eaux pluviales sont évacuées vers un exutoire (réseau, puits ou bassin de rétention) ou par inflitration dans le soi et évaporation. Ces différents modes d'évacuation se combinent selon leur propre capacité En général, lorsque le relet à l'exutoire est très limité. l'inflitration est nécessaire, à condition qu'elle soit possible

La noue peut être utilisée seule, comme technique alternative à part entière, ou en complément d'autres lechniques.

TYPES DE NOUE

La surface de la noue peut être végétalisée, engazonnée, plantée, renforcée (dalle gazon), revêtue (pavé à joint inflitrant, pavés poreux, ...). Si le fond de la noue est bétonné, on pariera plutôt d'un bassin sec ou d'un bassin d'orage. Lorsqu'elle est vide, la noue peut, selon la forme qui lui a été donnée et son revêtement, être exploitée comme aire de jeux pour les enfants, comme sentier, ... Les plantes semi-aquatiques (massettes, roseaux, iris, etc.), utilisées aussi en épuration des eaux usées, peuvent être choisies et plantées préventivement pour leur pouvoir remédiatif dans la dépollution des eaux de ruissellement potentiellement polluées (eaux de ruissellement d'un parking, de voiries, de tol-tures métalliques, pouvant contenir des matières organiques, des hydrocarbures, des métaux lourds, etc.)

Il existe plusieurs types de noues. Elles se distinguent par les conditions d'inflitrabilité dans le soi

Dans le cas d'un soi considéré comme « inflitrable », la vidange par inflitration sera privilégiée par rapport à la vidange vers un exutoire à débit régulé. Afin d'éviter que le fond de la noue ne soit humide trop souvent et/ou trop longtemps (flaques incompatibles avec l'éventuel usage des lieux), celui-ci peut accueliilr une rigole (ou cunette) en matériau solide ou imperméable (béton, pavés, ...) qui recuelle les premières eaux et/ou les dernières eaux d'une pluie. Pour la même raison, la noue peut aussi être munie d'un enrochement linéaire (ou massif d'infilitration) sous sa surface au point le plus bas (protégé d'un géotex-tile mais sans drain d'évacuation). Cet enrochement augmente la capacité de stockage. On parie alors de « wadi ». Ce mot arabe désigne une vallée du désert où les rivières sont la plupart du temps à sec.

NOUE DRAINANTE (OU A EVACUATION SUPERFICIELLE)

Lorsque le soi n'est pas suffisamment infiltrant (capacité d'infiltration < 1 mm/h) ou lorsque l'infiltration est





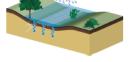
FICHE INFORMATIVE OUTIL DE GESTION DES EAUX PLUVIALES Nº 08

déconseillée, voire prohibée, pour des raisons environnementales (risque de poliution du soi ou de la nappe risque de déplacement de la pollution existante, etc.), la noue peut jouer le rôle de stockage avec évacuation de l'eau stockée à débit régulé;

 soit grâce à une évacuation en surface située au point bas de la noue. Dans ce cas, une cuvette au fond de la noue conduit les eaux vers le point d'évacuation.













 soit grâce à un système de drain(s) réalisé(s) sous la noue L'imperméabilité du fond de l'ouvrage peut-être naturelle si le soi existant est naturellement imperméable, ou rendu imperméable par la pose d'un film imperméable (géo-membrane). En présence de ce film, les planta-tions de bambous (à système racinaire de rhizomes traçant) sont fortement déconseillées suite au risque de perforation du film par les racines. La plantation de plantes semi-aquatiques (massettes, roseaux, iris, etc.) présente, au contraire, peu de risque de perforation. L'imperméabilisation peut aussi être réalisée, si le soi n'est pas suffisamment étanche, par la mise en œuvre d'une couche d'argile (ou de terre argileuse) compactée sur 20 à 30 cm. Cette technique est acceptée en épuration des eaux usées par voie naturelle (bassins piantés). Néanmoins, lorsque le sous-soi est pollué et afin de ne pas prendre le risque de déplacer cette pol-lution, il est nécessaire de se renseigner de la pertinence de cette technique auprès des administrations compétentes. L'orifice d'évacuation de la noue à évacuation superficielle peut rapidement se boucher. Il est par conséquent très important de veiller à l'entretien de cet orifice. Par contre, la noue drainante se prévaut de ce risque de bouchage grace à la filtration, par le soi lui-même, des matières en suspension et autres objets.



PAGE 2 nur 10 -BESTION DURABLE DES BAUX PLUVALES A LA PRACEUE EN ZONE URBANISABLE EN REVION WALLON PICHE BÉCRIANTINS DUTIL DE BESTION BAUX PLUVALES AF SE-



FICHE INFORMATIVE OUTIL DE GESTION DES EAUX PLUVIALES Nº 08







QUELQUES EXEMPLES ILLUSTRES

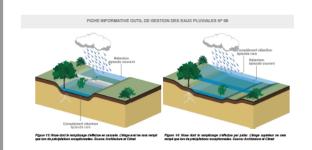
Le principe de dimensionnement d'une noue consiste à déterminer, pour une pluie de projet avec un temps de retour déterminé (voir info-fiche Pluies de projet), son volume de stockage et, dans le cas d'une noue infiltrante ou mixte, à déterminer sa surface d'inflitration minimale. Celle-ci dépend de la capacité du soi à inflitrer l'eau et du temps maximal reguls pour vidanger la noue

La création de volumes de stockages valorisés séquentiellement en fonction de l'importance de la pluie permet de réserver des espaces récréatifs qui seront rarement inondés.





Catalogue de techniques



Les calculs de dimensionnement des différentes mesures de gestion alternative des eaux pluviales sont développés dans la fiche informative n°02 «Dimensionnement».

CONSEILS DE CONCEPTION / REALISATION

CONCEPTION

- Prévoir un engazonnement suffisant, à réaliser avant la mise en service et avec une bonne épaisseur de soi de bonne qualité (20 cm);
- SI la noue est aussi une aire de jeux ou si les tondeuses sont de poids important, prévoir un renforcement de la pelouse (type terrain de foot);
- Veiller à ce que la pente des surfaces de récolte des eaux de ruissellement soit correctement dirigée vers la
- Veiller à concevoir et réaliser la noue de sorte qu'il n'y ait pas d'eau stagnante ; pentes suffisantes, bien réali-
- veiller a concevoir et realiser la noue de sorte qu'il n'y ait pas d'eau stagnante : pentes sumsantes, bien resées, avec un renforcement du fond, une cunette ou un enrochement au point bas si nécessaire;
- Si le terrain naturel est en pente dans le sens de la longueur de la noue, il est opportun de subdviser la noue en tronçons (blefs) pour augmenter le volume de slockage et redule ainsi la vitesse d'écoulement. Dans le cas d'une pentie très faible (« 2% ou 3%), une cumette en bélob pourra être réalisée dans le fond d'el a noue pour assurer un écoulement milimai ou un enrochement sous le fond de la noue dans le but d'assécher celui-ci en fin de période pluvieuse;
- Pour les noues en pente de grande capacité (reprenant les eaux d'un groupe d'habitations, par exemple), prévoir des barrages en béton qui divisent la longueur de la noue afin de garantir un certain volume stocké dans
- La noue ne peut recevoir le stationnement de véhicules. Il est utile de la planter totalement ou partiellement lorsqu'elle borde une voirie de desserte ou de prévoir d'autres dispositifs qui empêcheront le stationnement;
- Les plantations (arbres, arbustes, ...) permettront une meilleure infiltration de l'eau grâce à leurs raches qui aérent la terre de se nourrissent de reau. Elles joueront aussi un rôté dans la régulation de l'eau par l'évapoiranspiration. Dans le cas où le femps de séjour de l'eau dans la noue est important, il sera préférable de chanter des encheses adrathées au milleure humiset.
- De manière genérale, toute plantation dans ou a proximité d'un ouvrage doit être étudié en fonction de l'importance de son système racinaire potentile et de la place disponible dans l'éventuel volume imperméabilise du a l'extérieur de celui-ci. Les bambous sont prohibles dans le cas d'une imperméabilisation par géo-memborane. Certaines plantations à proximité d'un envochement risquent de le colmater par les racines. Dans ce cas, il vaut mieux planter à une certaine distance de l'enrochement:
- Les plantations dans ou à proximité d'un ouvrage à clei ouvert générent un entretien plus conséquent à cause



DESTICA DURVELE DES ENUI PULIFICES ALAPARCELES EN 2016 LESANIDALE EN RECICA WALLONIE

- PIONE SPORMATIS CUTIL DE RESETON ENUI PLUFICES A SI-



FICHE INFORMATIVE OUTIL DE GESTION DES EAUX PLUVIALES № 08

du ramassage des feullies mortes.

REALISATIO

La surface de la noue peut être de différentes natures : végétalisée, engazonnée, plantée, renforcée (dalle gazon) ou bien encore revêtue (payés à joint infiltrant, payés poreux...).

Pour les nous végétalisées, il est important de réfléchir au préalable au type de plantations. Le choix des plantations dépend de la place disponible pour les racines et de l'entretien qui pourra être assuré par la sulte. Les types de vecétaux conseilles sont les suivants :

Gazon résistant à l'eau et à l'arrachement (Herbe des Bermudes, Puerare hirsute, Pâturin des près, Brome Inerme):

 Aftres et arbustres pouvant s'adapter à la présence plus ou moins abondante d'eau pour garantir une bonne stabilité. Les arbres à feuilles couqueur sinquant d'entraîtaire l'obstruction des disposifits de régulation, privilegier les résineux ou arbres à feuilles pérennes;
 Végédaux ofine le systéme racinitaire permet une stabilisation du soi (pivotants, facioulés ou chamus).

CHITDETICN

L'entretien des noues est faaile grâce aux pentes douces qui permettent l'accès des machines d'entretien (toudeuses, ...). La noue est un lieu privilégié pour permettre le développement de la bioblevanté. Un fauchier au dir plutôt qu'une tonte régulière est généralement recommandé notamment afin de permettre le développement de zones refuges (herbe hautes). En fonction de l'utilisation du dispositif, si la noue est, par exemple, utilisée pour le jeu, la tonte régulière sera nécessaire.

Les noues demandent un entretien régulier classique comme un espace vert, à savoir :

- une tonte ou un fauchage régulier des rives engazonnées : fauchage 2x/an, tonte 20x/an,
- un arrosage des végétaux lors des sécheresses,
- un ramassage des éventuels feuilles et les détritus (qui risquent de colmater la surface d'infiltration).

Par allieurs, il importe de veiller à

- Evacuer les dépôts de boues de décantation iorique leur quantité est leit qu'eix induit une modification du volume utils de rétention. Heureusement, la formation de ce dépôt pren d'eaucoup de lemps car les volumes de boues généres sont três faibles. Ce curage sera donc effectué fous les 5 à 10 ans environ. L'extraction des décantals es treallatee par vice hydraulique ou à sec (pompage, balayage, pelletage, ...). Leur évacuation peut se traire vers un dispositif de traitement pour une filière de valorisation ou, suivant leur composition, vers un dépôt définit. In se nahysée de la qualité des boues permettra de préciser la filière de valorisation.

Curer régulièrement les orifices d'arrivée et d'évacuation à débit régulé ou par surverse.

 Rénover partiellement ou complétement la noue au terme de sa durée de vie (liée en général au colmatage de sa surface et/ou de son enrochement).

COUT D'INSTALLATION

Prix hors taxes, comprenant débiais, rembiais, matériaux, main d'œuvre, évacuations éventuelles, raccord des top-pieins a une chambre de visits mies a hiveau des treires et engazonnement. Les valieurs d'essous résultent d'estimations pour des noues de petities dimensions, applicables à l'écheile de la parceile, de l'ordre de quelques m'd'eau slockée. Ils donnent une fourchette de prix dépendant des conditions d'accès, de la situation existant, des possibilités de revalorisation des terres évacuées, etc. Les pourcentages (") indiquent une moyenne de la part des fournitures (géolexitie, géo-membrane, enrochement) et des trais de décharge des forms. Le solide relève n'els a main d'évaure.

TABLEAU DE DRIX EN CONSTRUCTION

ENVIRONNEMENT

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX «LARGES»

MATIERES PREMIERES UTILISES

Les principaux matériaux utilisés pour la réalisation des noues sont principalement de l'engazonnement accom-



GESTION DURABLE DES EAUT PLUVALES A LA PRICELE EN ZONE URBANISABLE EN PER ON WALLOWS - PICHE INFORMATINE OUTS, DE GESTION EAUT PLUVALES AT SE-



FICHE INFORMATIVE OUTIL DE GESTION DES EAUX PLUVIALES № 11

RECAPITULATIF: AVANTAGES / INCONVENIENTS

Critéres	Avantages	Inconvénients
Dimensionnement	Peu d'emprise en surface	Installation tributaire de l'encombrement du sous sol.
Réalisation	Réalisable par phasage	
Entretien	Entretien facile grace aux pentes douces qui permettent un accès aisé aux machines.	SI la noue est végétalisée, l'entretien doit être ré guller.
Coût d'installation		
Environnement	Bonne intégration paysagère. Pluritrontionnaités dévée purque la surface au-desesus du disposifi peu-dre a coassier. Pas couleir differentes adoivée. Pas de risques de nuisances (odeurs et le Amétiore la qualité des eaux de plus et Amétiore la qualité des eaux de plus et Cuisselement par décantation et illiration des poliularis. Massarf à evelement régistation. - amétiore la qualité de l'air de l'environne- ment immédiore la qualité de l'air de l'environne- ment immédiore la qualité de l'air de l'environne- ment immédiore la qualité de l'air de l'environne-	Pas de sensitilisation du public à la gestion des eux pluvales (dispositif cache). Alsasof a revitément mineral: -non propice à la botolieraté de -impact négatif sur la quanté de l'air (augmenta -risque de givre en surface
Environnement	Alimente les nappes phréatiques	Risque de poliution des sois et des nappes phréa tiques Peut entrainer des problèmes de stabilité de sbâ timent en fonction du type de soi
Environnement	Peu d'impact négatif sur l'environnement large.	Ne contribue pas à réalimenter les nappes phréa tiques
	Massif mixte	
Environnement	Alimente les nappes phréatiques	Risque de pollution des sois et des nappes phréa tiques. Peut entrainer des problèmes de stabilité de shâttment en fonction du type de soi

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

SPW

- [1] Guide pratique pour la construction et la rénovation durables de petits bâtiments, info-fiche EAU01 :
- Gérer les eaux pluviales sur la parcelle, Bruxelles Environnement, octobre 2007.

 [2] Guide pratique pour la construction et la renovation durables de petits batiments, info-fiche EAU03 Récuperer l'eau de pluie, Bruxelles Environnement, décembre 2008.
- Guide pratique pour la construction et la renovation durables de petits bâtiments, info-fiche TER06.
 Réaliser des toitures vertes, Bruxelles Environnement, février 2007.
- [4] Bruxelles Environement, 2009, Comparation des mesures alternatives pour la gestion des eaux de pluie à l'échelle de la parcelle – Fiche informative « Mesures compensatoires », Bruxelles, Juin 2009
- [5] Guide RELOSO (Renouveau des logements sociaux) Fiche Gérer localement les eaux pluviales sur le site, Région Wallonne, 2009.
 [6] Guide de gestion des eaux de puble et de ruissellement, Communauté d'agglomération du Grand Tou-
- louse, service Assainissement, version janvier 2006.
 [7] Nicolas LUTZ, Etude des techniques alternatives d egestion des eaux pluviales et usées en aménagements, Mémoire de projet de fin d'étude, Ecole d'ingénieur INSA Strasbourg, 2010



PROBET TO MARKET DES ENUIZADAMESTA A TOMBET DOMB DESMINANTE EN REGION WALLO - PIONE DE PROBECTIOS CUTA, DE RESTITION BALLO PLANMESTA Y TI-



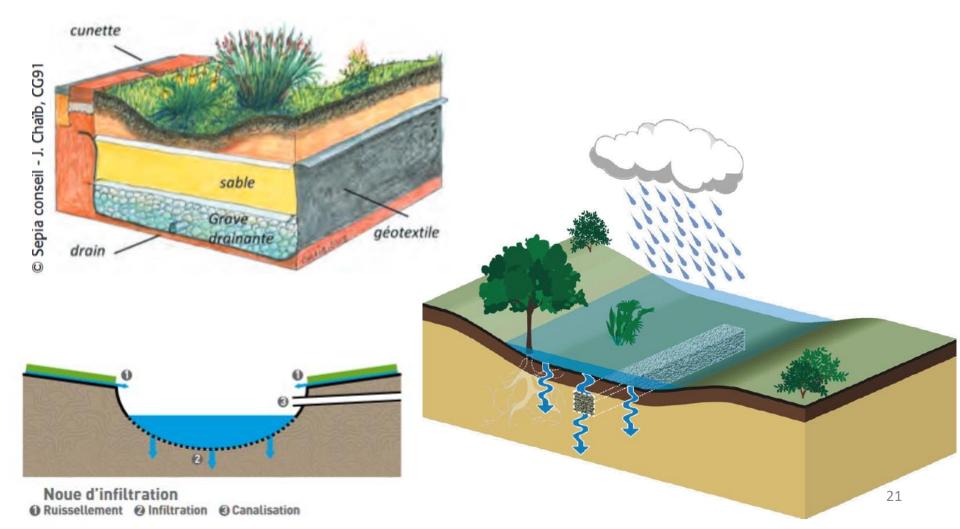








Figure 11: Noue infiltrante minérale partiellement plantée. Quartier du Kronsberg, Hanovre. Source photo: Valérie Mahaut



Figure 10: Noue infiltrante à revêtement pavé à joints non cimentés, barrée par un mur de soutènement reliant cette noue à la suivante par un dispositif de tropplein. Quartier du Kronsberg, Hanovre. Source photo: Valérie Mahaut



La noue

Avantages

- Intégration aux profils de voirie, aux zones de stationnement, aux espaces verts
- Valorisation paysagère et création d'espaces verts
- Participation au soutien de la biodiversité
- Conception et entretien très simple
- Faible coût à la réalisation et à l'exploitation
- Dépollution des eaux pluviales par filtration et décantation
- Écrêtement des débits et réduction du risque inondation

Inconvénients

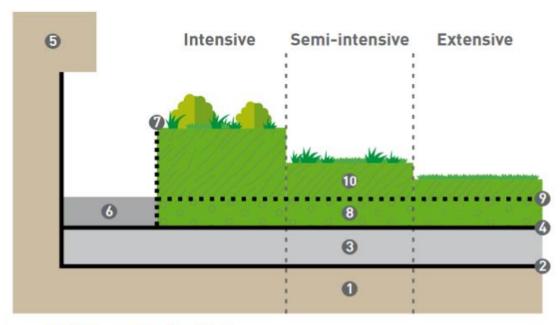
- > Entretien régulier pour éviter le colmatage et la stagnation des eaux
- > Infiltration impossible si présence d'une nappe

La noue

Couts

- Mise en place de la noue (terrassement + évacuation): entre 10 € et 30 € HT/m³
- Massif drainant (fourniture et pose de végétaux) : 60 € HT le mètre linéaire
- ➤ Entretien: 1 à 2 € HT/m²/an

Les toitures végétalisées



Toiture végétalisée

- Eléments porteur
- Pare-vapeur
- (3) Isolant thermique
- Etanchéité
- **6** Ouvrage émergent
- O Zone stérile

- Dispositif de séparation entre la zone stérile et la zone végétalisée
- Couche de drainage et stockage des eaux pluviales
- **O** Couche filtrante
- 1 Substrat

Les toitures végétalisées



Figure 7: Toiture stockante végétalisée - semi-intensive sur le magasin Caméléon -Source: Catherine Massart



Figure 8: baquets de rétention de substrat pour la réalisation d'une toiture stockante inclinée - Source: Note d'information technique 229 du CSTC

Les toitures végétalisées



Les toitures végétalisées

Avantages

- Pas d'emprise foncière
- Bonne intégration dans le milieu urbain
- Isolation acoustique & thermique
- Renforcement de la biodiversité

Inconvénients

- Deux visites d'entretien par an
- > Réalisation effectuée par des entreprises spécialisées
- Réalisation sur une toiture existante : vérifier la stabilité et l'étanchéité

Les toitures végétalisées

Coûts

- Toiture extensive : de 40 à 100 € HT/m²
- Toiture semi-intensive à intensive : de 100 à 300 € HT/m²

Le parking végétalisé

(et les revêtements perméables)



Figure 5: Dalles gazons. Sources: Ebema Stone & Style



Figure 6 : Dalles circulaires à joins engazonés. Sources : Ebema Stone & Style

Le parking végétalisé

(et les revêtements perméables)

Pavements per- néables (pavés avec ouverture de drai- nage)	
Dalles pavés	
Dalles gazon en béton	





Le parking végétalisé

(et les revêtements perméables)



Le parking végétalisé

(et les revêtements perméables)

■ Parking à structure alvéolaire à Boussy-Saint-Antoine



■ Exemple d'aménagement pour un parking



Comptoir des projets

Le parking végétalisé

(et les revêtements perméables)

Avantages

- > Pas d'emprise foncière, fait partie intégrante des zones de stationnement
- > Intégration paysagère
- Diminution des effets de chaleur concentrés

Inconvénients

- Attention aux zones de protection de captage (interdit ou taille limitée)
- > Entretien plus contraignant

Le parking végétalisé

(et les revêtements perméables)

Coûts

- Bitume drainant varie entre 50 et 70€/m².
- Les dalles pavées coutent entre 70 et 150€/m².
- Les dalles gazon en béton coûtent 150€/m².
- Les pavés perméables entre 25 et 50€/m².
- Dalle gazon (nid-d'abeilles) : environ 20 à 50 € HT/m²



Les citernes



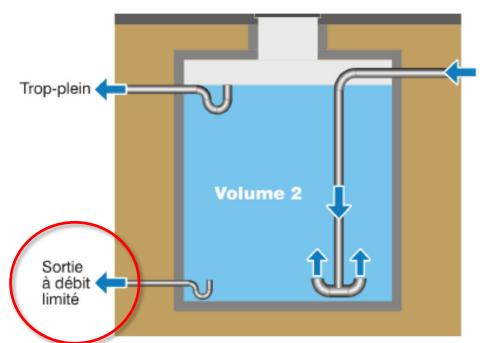
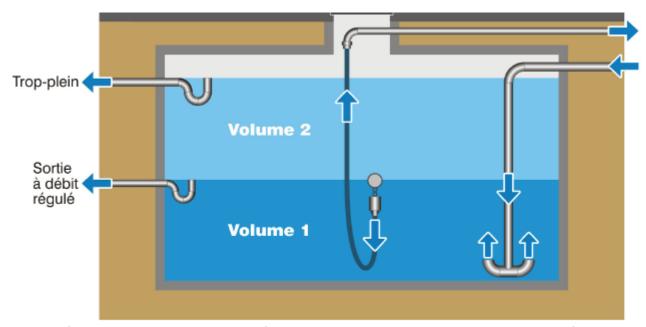


Figure 2: Citerne d'orage avec évacuation des eaux par un dispositif en pied de citerne assurant la vidange totale de celle-ci en un temps limité. Un trop plein supérieur permet la survers des eaux lorsque la capacité d ela citerne est atteinte. L'ensemble garantit que la citerne soit vide au moment de l'épisode pluvieux suivant. Source: Architecture et Climat

Les citernes

La citerne mixte



mixte, avec évacuation des eaux par un dispositif à mi-hauteur de citerne assurant la vidange du volume supérieur de la citerne en un temps limité. ntit que la citerne soit partiellement vide au moment de l'épisode pluvieux suivant. Un trop-plein supérieur permet la surverse des eaux lorsque la erne est atteinte. Les eaux du volume inférieur peuvent être valorisées par un usage domestique. Source: Architecture et Climat

Les citernes











Figures 4 et 5: Pose de deux citernes en béton préfabriqué, connectées l'une à l'autre - Source: A.Evrard, Maison Passive

Figures 6 et 7: Pose de citernes enterrées en polyéthylène haute densité

Figure 8: Colonne Plubo, citerne de récupération en matière synthétique, à placer sur une descente d'eau - Source: www. plubo.be 40

Les citernes

Avantages

- ➤ Économie sur la consommation en eau potable
- Installation aisée

Inconvénients

- > Entretien tous les 5 à 10 ans
- Coût d'installation élevé si la citerne est enterrée
- Mauvaise intégration paysagère si hors-sol

Les citernes

Coûts

- Les citernes béton : environ 200 € HT/m³
- Les citernes rondes, et fosses rectangulaires : environ 150 € HT/m³
- Les citernes en polyéthylène : 1 600 € HT pour une contenance de 3 000 litres (3 m³), 3 000 € HT pour 9 000 litres et jusqu'à 6 200 € HT pour une cuve de 22 000 litres
- Les citernes en acier peuvent coûter jusqu'à 5 000 € HT pour une capacité de 10 000 litres
- Déplacement d'engin : 300 à 400 € HT
- Terrassement, évacuation : 10 € HT/m³

Catalogue de techniques

Les noues

La citerne

Les toitures stockantes

Les jardins de pluie

Les échelles d'eau

Les arbres de pluie

Les bandes filtrantes

Les fossés

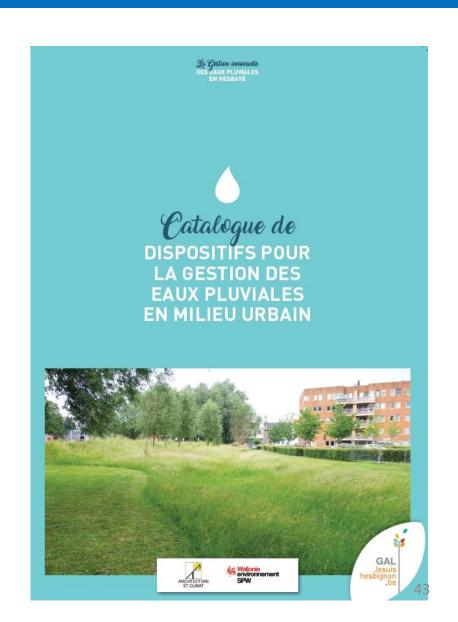
Les massifs

Les bassins en eau

Les bassins secs

Les puits

Les revêtements perméables

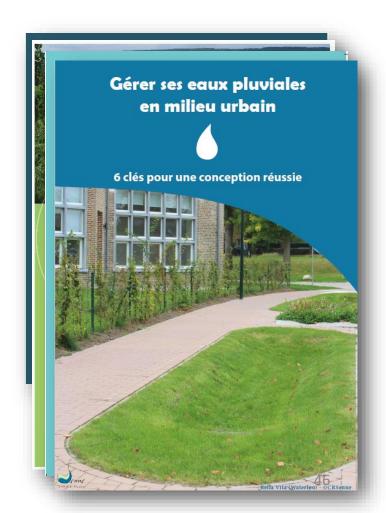




- > Feuillet d'introduction
- Volet « Milieu Urbain »
- > Volet « Milieu Agricole »



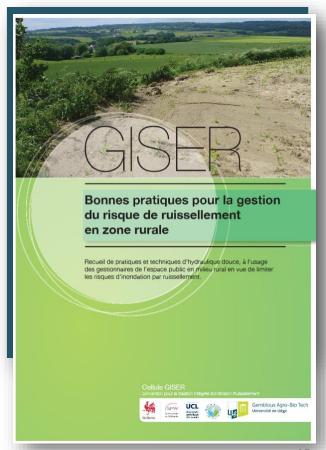
- > Feuillet d'introduction
- Volet « Milieu Urbain »
 - Guide de gestion des eaux pluviales (CR Senne)



- Feuillet d'introduction
- Volet « Milieu Urbain »
 - Guide de gestion des eaux pluviales (CR Senne)
 - Portfolio des ouvrages de gestion des eaux pluviales (SPW)

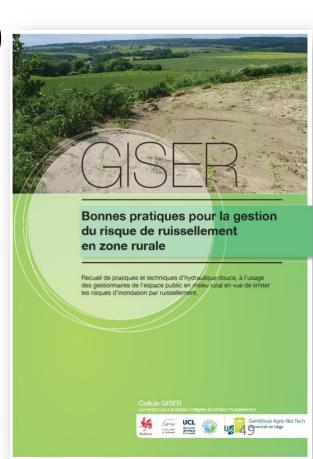


- Feuillet d'introduction
- Volet « Milieu Agricole »
 - Pratiques d'hydraulique douce (GISER)



Recueil de pratiques et de techniques d'hydraulique douce :

- Généralités et bonnes pratiques pour les gestionnaires
- Bandes enherbées
- Barrages filtrants (Fascines, haies denses, ...)
- Prairies inondables
- > Fossés
- Talus et diguettes
- Voiries et Chavées



Recueil de pratiques et de techniques d'hydraulique douce :

DESCRIPTION

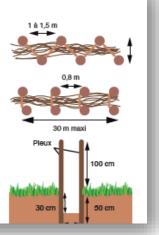
Il s'agit d'une zone plus ou moins large (en pratique de 6 à 20 mètres), semée avec un mélange à base d'herbes, installée en bordure (ou au milieu) d'un champ. L'efficacité est la meilleure sur les zones amont ou en milieu de pente, là où le ruissellement n'est pas encore concentré ou à fort débit. Leur fonction est de faire barrière au ruissellement en nappe (ruissellement diffus).



INSTALLATION ET ENTRETIEN

Les barrages filtrants (fascine de branchage, filtre à paille, claie, gabions de copeaux, etc.) demandent une mise en œuvre très précise pour être efficaces: une tranchée de la largeur du dispositif doit être creusée, sur une profondeur de 20 à 50 cm, puis les piquets sont mis en place, et enfin le remplissage se fait avec le matériau choisi: branchages, paille, copeaux,... Le tout est ensuite tassé et solidement fixé au moyen de tasseaux, de fil de fer, dans des gabions, ou encore entre des treillis, selon le type de barrage filtrant.

Lors des premières pluies, il est impératif de surveiller l'apparition d'affouillements (quasi inévitable) et de les reboucher avec du matériau de remblai. Le barrage est tout-à-fait fonctionnel après 1 an (tassement de la terre, colmatage), et se durée de vie est de l'ordre de 2 à 5 ans avec un entretien annuel : ajout de branchages, remplacement des copeaux ou de la paille, surveillance des trous, gestion des sédiments en amont.



RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES BARRAGES FILTRANTS



Paille, branchages, copeaux, chaque matériau a ses avantages et inconvénients, parmi lesquels le concepteur doit faire un choix sur base de critères d'efficacité, de durée de vie et de coût.

RETOUR 1 : PLANIFIER LE TRAVAIL EN CONCERTATION

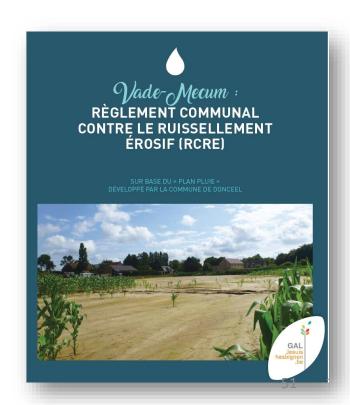
L'installation de ces dispositifs demande d'être pla-

Farde de documentation

Feuillet d'introduction

Volet « Milieu Agricole »

- Pratiques d'hydraulique douce (GISER)
- Règlement communal sur le ruissellement érosif (GAL)



Règlement communal sur le ruissellement érosif (GAL)

- Vade-mecum sur la création d'un « Plan pluie »
- Sur bade de l'expérience de Donceel



Règlement communal sur le ruissellement érosif (GAL)

La trame bleue au service de la trame verte et inversement

▲ CONTEXTE

Les dégâts provoqués par des coulées boueuses peuvent coûter très cher à la communauté. Or, il est tout-à-fait possible de les éviter par la mise en place d'une bande enherbée (ou une autre culture anti-érosive comme une bande de prairie, une bande aménagée pour la faune, etc.), sur la parcelle problématique, en concertation avec l'agriculteur. Ce guide vise à faciliter la mise en place d'un tel aménagement, en proposant des modèles et en attirant l'attention sur les points à prendre en compte tout au long de la démarche.

♦ UNE MÉTHODE QUI A FAIT SES PREUVES

Ce guide est inspiré d'une méthode développée par la commune de Donceel, qui a résolu de graves problèmes de coulées boueuses. Cette démarche fait d'ailleurs figure d'exemple à l'échelle de la Résion Wallonne.

POURQUOI UN SUBSIDE COMMUNAL?

Le fait que le subside soit versé par la commune facilite la démarche et permet aux pouvoirs communaux de réagir rapidement lorsqu'un aménagement est menacé ou supprimé

Les agriculteurs mettant en place un aménagement antiérosif comme une bande enherbée peuvent demander un subside de la Région Wallonne auprès de Natagrival ASBI. Intrisp/lwww.natagriu. be/l. Toutefois, certains agriculteurs montrent des réticences à rentrer dans ce programme. Tout d'abord, lagriculteur doit entreprendre de nouvelles démanches administratives pour toucher ce subside. Ensuite, il doit respecter scrupuleusement un cahier des charges pour la mise en places t'entretien de l'aménagement. Des changements dans la législation peuvent réduire ou annuler le versement de la prime. Finalement, la souscription au programme entraine de nouveaux contrôles par des agent de la Région. Ces difficultés supplémentaires mèment parfois l'agriculteur à annuler sa demande et à supprimer l'aménagement réalisé, avec pour conséquence le retour des problèmes de coulées bouseurs.

La commune doit prendre en charge la vérification de l'état de l'aménagement ainsi que le versement de la prime. La personne désignée par le Collège communal (si possible un Echevin ou un Conseiller communal, ou encore mieux, le Bourgmestre) garde ainsi un contact étroit avec l'agriculteur. Cette démarche est essentielle pour la pérennisation de ces mesures. En cas de doute sur l'efficacité de l'aménagement, ou dès que la situation est plus complexe, il y a lieu de demander un avis d'expert en hydrologie avant de mettre en place des aménagements.

La structure de référence à contacter en Région Wallonne est la cellule GISER du SPW : http://www.giser.be/ - erosion@spw.wallonie.be.

▲ MÉTHODOLOGIE

La première étape est la création d'un règlement communal pour permettre l'indemnisation des agriculteurs rentrant dans la démarche de ce Plan communal contre le ruissellement èrosif. Un exemple de Règlement communal est disponible en annexe de ce document (cf. Annexe 1 - Rèolement communal).

Dès l'épisode de coulée boueuse, il est capital d'agir au plus vite. En effet, une fois l'évènement passé, le problème risque de se faire oublier... jusqu'à l'épisode suivant. De plus, les aménagements demandent souvent du temps pour être efficaces.

La concertation avec l'agriculteur est très importante pour conclure un accord ferme et déterminer un aménagement qui soit pertinent. L'accord doit être spécifié par écrit. Un exemple de convention est disponible en annexe (cf. Annexe 2 - Convention type et Annexe 3 - Délibération du Conseil communal).

Une fois l'accord conclu, il est évidemment nécessaire de s'assurer de la bonne réalisation de l'aménagement, et de son entreties. Annuellement, le Collège communal doit désigner une personne qui devra faire le tour des aménagements pour vérifier leur bon état d'entretien. Un exemple de rapport de visite est disponible en annexe (cf. Annexe 4 - Rapport de visite de parcelle et Annexe 5 - Déclaration de créancel.





En cas de négligence ou de disparition de l'aménagement, la commune doit directement prévoir une nouvelle concertation avec l'agriculteur pour régler le problème







Règlement communal sur le ruissellement érosif (GAL)

ANNEXE 1 - RÈGLEMENT COMMUNAL

EXEMPLE DE REGLEMENT COMMUNAL POUR L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT EROSIF.

REGLEMENT GENERAL D'INDEMNISATION COMMUNALE POUR LES AGRICULTEURS – LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT EROSIF

ARTICLE 1

L'Administration communale de X met en place une subvention agrienvironnementale communale dans le cadre des mesures mises en place par les agriculteurs de l'entité de Donceel pour éviter tout problème d'écoulement d'eaux boueuses en cas de fortes pluies.

ARTICLE 2

Pour pouvoir bénéficier de subventions agri-environnementales, le producteur devra être identifié auprès de l'administration dans le cadre du système intégré de gestion et de contrôle (SIGEC) conformément aux dispositions du règlement (CEE) n° 3508/92 remplacé à partir de 2005 par le règlement (CE) n° 1782/2003.

ARTICLE 3

Lorsque, pendant la période de son engagement, le producteur transfère tout ou partie de son exploitation à un autre producteur, ce demier peut soit reprendre l'engagement afférent aux parcelles pour la période restant à courir, soit conclure un nouvel engagement de <u>5 ans comprenant</u> au moins ces parcelles, ceci pour autant que soient appliquées sur les parcelles concernées les mêmes méthodes agri-environnementales et que le repreneur soit dans les conditions d'éligibilité pour lesdites subventions.

En cas de transfert d'engagement, le repreneur est obligé de poursuivre jusqu'à son terme l'engagement repris ou le nouvel engagement qu'il a conclu. Le repreneur qui ne poursuit pas jusqu'à son terme l'engagement repris ou le nouvel engagement conclu, doit rembourser, sauf cas de force majeure, toutes les subventions versées au titre de l'engagement en cours ainsi que les subventions concernées versées au cédant depuis le début de l'engagement.

Le producteur cédant est obligé de rembourser toutes les subventions perçues depuis le début de l'engagement pour toutes les parcelles, méthodes ou sous-méthodes considérées dans les cas suivants:

- le producteur ne respecte plus les obligations liées à son engagement;
- en cas de transfert, le repreneur ne reprend pas l'engagement pour la période restant à courir ou ne conclut pas un nouvel engagement.
- la demande de transfert ne concerne pas un transfert à l'échéance annuelle de l'engagement du producteur cédant.

Lorsque, dans un cas de cessation définitive des activités agricoles d'un producteur qui a déjà accompli trois ans de son engagement, une reprise de cet engagement par un repreneur ne s'avere pas réalisable;

en cas de force majeure.

Sans préjudice de circonstances à prendre en considération dans les cas individuels, les cas suivants relèvent de la force majeure:

ANNEXE 2 - CONVENTION TYPE

REGLEMENT POUR L'OCTROI D'UN SUBSIDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE METHODE AGRI-ENVIRONNEMENTALE ANTIEROSIVE DANS LE CADRE DU PLAN PLUIES

ENTRE

L'Administration communale de Commune, adresse, représentée par Noms, agissant en exécution d'une délibération du Conseil communal du date.

<u>E</u>2

IL A ETE CONVENU CE OUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est conclu une convention entre l'Administration communale de Commune, adresse et

ARTICLE

Les biens sur lesquels prendront cours les aménagements antiérosifs sont situés à Commune,Division, Section....., numéro de parcelle......

ARTICLE 3

La présente convention porte sur des travaux visant à limiter les inconvénients qui pourraient surveini suite à de fortes pluies et auront, de ce fait comme but, de limiter les coulées d'eau et de bouse lors de fortes intempéries.

La mesure agri-environnementale antiérosive est (biffer les mentions inutiles)

- une bande enherbée
- une bande fleurie
- une beetle bank (butte semée de hautes herbes non fauchées)
- autre : ...

<u>ARTICLE 4</u> La convention est passée pour <u>5 années</u>.

Lorsque, pendant la période de son engagement, le producteur transfère tout ou partie de son exploitation à un autre producteur, ce dernier peut :

- > soit reprendre l'engagement afférent aux parcelles pour la période restant à courir
- > soit conclure un nouvel engagement de 5 ans comprenant au moins ces parcelles, ceci pour autant que soient appliquées sur les parcelles concernées les mêmes méthodes aeri-environmentales.

ARTICLE 5

Le montant du dédommagement, fixé à maximum 1.300€/ha, a été examiné par le Collège communal et se chiffre :



8

Plateforme de la gestion des eaux pluviales

Plateforme pour la gestion durable de l'eau pluviale

sur le territoire du GAL Jesuishesbignon.be

Accueil

Le "Plan Pluie" du GAL

Les techniques

La carte des inondations

Contact

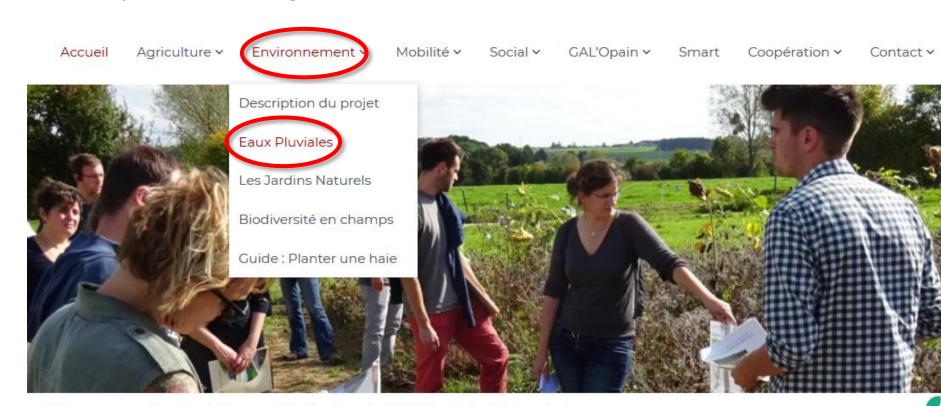
Bienvenue!

Cette page rassemble les informations sur la gestion des eaux pluviales collectées par GAL jesuishesbignon.be. Le but est l'amélioration de notre gestion de l'eau de pluie favoriser l'environnement, réduire les inondations et les coulées boueuses, et préserver notre eau.

55

Sur ce site, vous pouvez :

Plateforme de la gestion des eaux pluviales http://jesuishesbignon.be/



Bienvenue sur le site du Groupe d'Action Locale (GAL) Jesuishesbignon.be!



Plateforme de la gestion des eaux pluviales

http://jesuishesbignon.be/pluie/

Plateforme pour la gestion durable de l'eau pluviale

sur le territoire du GAL Jesuishesbignon.be

Accueil

Le "Plan Pluie" du GAL

Les techniques

La carte des inondations

Contact

Bienvenue!

Cette page rassemble les informations sur la gestion des eaux pluviales collectées par GAL jesuishesbignon.be. Le but est l'amélioration de notre gestion de l'eau de pluie favoriser l'environnement, réduire les inondations et les coulées boueuses, et préserver notre eau.

57

Sur ce site, vous pouvez :

Plateforme de la gestion des eaux pluviales

Accueil Le "Plan Pluie" du GAL Les techniques La carte des inondations Contact

Informations sur la gestion des eaux pluviales

Plateforme de la gestion des eaux pluviales

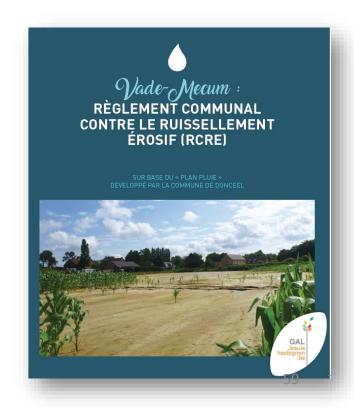
Accueil

Le "Plan Pluie" du GAL

Les techniques

La carte des inondations

Contact



Plateforme de la gestion des eaux pluviales

Accueil

Le "Plan Pluie" du GAL

Les techniques

La carte des inondations

Contact

Librairie de catalogues pour les élus, agents, citoyens...















Plateforme de la gestion des eaux pluviales

Accueil

Le "Plan Pluie" du GAL

Les techniques

La carte des inondations

Contact

Les sites inondés





























